



VILLE DE BRIVE

Cité gaillarde

Brive-la-Gaillarde, le 14 AOUT 2026

APPEL A CANDIDATURES INTERNE/EXTERNE**La Ville de BRIVE**

recrute

Un(e) Policier(ière) Municipal(e)
Avec qualification Maître-chien souhaitée
Affecté(e) à la brigade de nuit

(Cadre d'emploi des gardiens Brigadiers ou Brigadiers chefs principaux - Catégorie C)

Placé(e) sous l'autorité du Chef de service de la Police Municipale, vous exercez les missions de prévention, de maintien de l'ordre public et de police judiciaire dévolues aux agents de police municipale (APJA), conformément à l'article L. 511-1 du Code de la sécurité intérieure et à l'article 21/2° du Code de procédure pénale.

MISSIONS PRINCIPALES**Sécurisation générale et police de proximité**

- Assurer la surveillance du domaine public, des biens communaux, des entrées et sorties des établissements scolaires, des transports en commun, de la piscine et des parties communes des bâtiments d'habitation collective ;
- Veiller à l'application des arrêtés municipaux et du Code de la route ;
- Participer aux services d'ordre lors des cérémonies et manifestations diverses ;
- Assurer une présence préventive, d'assistance et de contact auprès de la population, des commerçants, bailleurs sociaux et partenaires locaux ;
- Mener des opérations conjointes avec les ASVP, la Police nationale et les forces étatiques (contrôles, lutte contre les addictions, suivi des personnes recherchées).

Spécificités opérationnelles dans les trois quartiers prioritaires de la ville (QPV)

- Effectuer des patrouilles ciblées, des contrôles aux abords des établissements de nuit et assurer une présence auprès des jeunes des QPV ;
- Réaliser des visites de caves (lutte contre les stupéfiants), identifier les véhicules et matériels inscrits au fichier FOVeS, et vérifier les toitures des bâtiments (prévention des jets de projectiles) ;
- Lutter contre l'insalubrité et les incivilités : contrôle du règlement de collecte des déchets (ouverture et fouille de sacs, procédures de transaction) et verbalisation des véhicules ventouses pour prévenir les risques d'incendie et les troubles à l'ordre public ;
- Veiller au bon fonctionnement et à l'intégrité physique du réseau de vidéoprotection.

Activité cynophile (pour les agents qualifiés)

- Employer le chien de patrouille dans le cadre des missions de sécurisation, de dissuasion, de recherche et d'intervention sur la voie publique ;
- Assurer l'entretien, le bien-être, et l'entraînement régulier de l'animal.

Administratif

- Rédiger les rapports, procès-verbaux et mains courantes ;
- Transmettre en temps réel les informations stratégiques à la hiérarchie

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Savoirs :

- Maîtrise du cadre légal d'intervention des APJA, du Code de la route, du Code de déontologie et du règlement intérieur du service ;
- Connaissance de l'environnement institutionnel et des partenaires de la politique de la ville (bailleurs sociaux, associations, structures déportées de la collectivité) ;
- Connaissance du cadre légal de l'usage de la force canine et de la responsabilité du conducteur de chien (pour les agents qualifiés).

Savoir-faire

- Pratique des gestes et techniques d'intervention (GTI) et maniement des armes dotées ;
- Capacité à prendre des décisions d'urgence adaptées sur la voie publique et à rendre compte immédiatement à la hiérarchie ;
- Aisance rédactionnelle et maîtrise des outils informatiques et des moyens de communication du service.
- Maîtrise des techniques de conduite cynophile en situation opérationnelle (pour les agents qualifiés).

Savoir-être

- Sens aigu du service public, du devoir, de la déontologie et du respect de la hiérarchie ;
- Maîtrise de soi, sang-froid, diplomatie et discernement en situation de crise ;
- Esprit d'équipe, qualités relationnelles, sens de l'écoute et aptitudes à la transmission des connaissances (tutorat) ;
- Disponibilité, rigueur, discrétion professionnelle et excellente condition physique.

PREREQUIS REGLEMENTAIRES

- Lauréat du concours de policier municipal ou agent titulaire du grade de Brigadier-Chef Principal ou gardien Brigadier (ou grade équivalent permettant un détachement / une mutation) ;
- Formation Préalable à l'Armement (FPA) effectuée pour les armes de catégories B (Pistolet Automatique 9mm) et D, ou aptitude validée à suivre la formation ;
- Titulaire du permis de conduire B (en cours de validité).
- Attestation de formation à la spécialité cynophile (CNFPT) ou titre équivalent reconnu pour la conduite d'un chien de patrouille appréciée ;
- Conditions légales d'exercice : nationalité française, casier judiciaire vierge (B2), agréments du Préfet et du Procureur de la République, assermentation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu de Travail : 1 avenue Maillard - 19100 BRIVE LA GAILLARDE

Horaires : Positionnement alternatif sur la brigade de nuit.

- **Brigade de nuit** : Cycle de 70h sur 2 semaines (alternance semaine à 30h / semaine à 40h) entre le lundi 21h et le dimanche 7h.
- **Contraintes** : Pas de RTT. Vacances de 10h. 1 week-end travaillé sur 2, jours fériés travaillés. Rappels pour services d'ordre ou surveillances de soirée/nuit et renforts de la brigade de nuit si impératifs de service.

Relations dans le poste : Travail en autonomie et en équipe, contact avec le public et d'autres administrations.

Spécificités et consignes liées au poste : Port de la tenue d'uniforme obligatoire durant les heures de service.

Sécurité, armement et moyens affectés : Gilet par-balles et armement spécifique (Pistolet Automatique SIG SAUER-SP 2022, armes de catégorie B et D), menottes, bâton - Entraînements réguliers obligatoires (techniques d'intervention, entretien physique, maniement). Salle de rédaction, salle commune, bureau du chef de poste, moyens informatiques, intranet, téléphonie fixe et portable, radiophonie portable, véhicules de service (voitures, motos), cinémomètre, éthylotests électroniques, appareil photo numérique, pièce sécurisée et armoire forte, vestiaire et douche.

Rémunération : indiciaire Fonction publique territoriale + régime indemnitaire,

Statut : fonctionnaire.

Nos atouts selon le statut : participation employeur possible si contrat labellisé en mutuelle santé, et si adhésion contrat collectif prévoyance, titres-restaurant ; Comité des Œuvres Sociales : billetterie, tarifs préférentiels commerces, loisirs et vacances, chèques vacances... Activités sportives proposées par l'Association Sportive des Communaux de Brive.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Monsieur Laurent TRONC

Chef de Service Police

au 05 55 23 79 25

Merci de bien vouloir adresser votre candidature à

Monsieur Frédéric SOULIER

Maire de Brive-la-Gaillarde

Hôtel de Ville - BP 80433 - 19312 BRIVE Cedex

ou par mail, en PDF, à : **drh@agglodebrive.fr**

avant le : 15 SEP. 2026

Votre candidature doit comporter : votre lettre de motivation mentionnant l'intitulé du poste et le n° de dossier : **2026-V-039-PM**, votre CV à jour, pièce d'identité, le dernier arrêté de situation administrative, et état des services pour les fonctionnaires. Ces pièces sont obligatoires pour la prise en compte de la candidature.

Tous les entretiens se déroulent en présentiel.

Pour le Maire, et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,


François HITIER